

## Question d'Equilibre, puissance 3 !

Dans le contexte de prise de conscience générale des effets du changement climatique, personne ne conteste l'urgence de remettre en cause nos modes de vie et de consommation pour ralentir la dégradation de notre planète.

En ce sens, l'application de la Loi « Résilience » impose une réduction par deux de l'artificialisation des sols d'ici 2030. Il convient donc d'avoir un regard objectif sur nos besoins, leurs solutions, et les conséquences de leur mise en œuvre.

Nous sommes, en fait, confrontés à une triple pression « économique, agricole et écologique » au milieu de laquelle, il nous faut composer. C'est bien le cœur de notre mission d'élus : anticiper, être visionnaire, en respectant l'environnement et en améliorant la qualité de vie. Or, apporter des solutions sur le long terme, c'est faire des choix. Choisir, c'est naturellement créer des frustrations et générer de la contestation quasi systématique.

Ce n'est même plus « Pas chez nous, mais ok chez les autres », parce que c'est maintenant « Quand on en veut bien chez nous, ce sont les autres » qui viennent s'opposer aux initiatives et aux projets.

Alors devons-nous fermer la porte, et décliner les offres du secteur artisanal, industriel, commercial ou de services ? Non, il faut continuer d'avancer, d'évoluer et maintenir un développement nécessaire de notre bassin de vie.

La zone de la Froitière, aujourd'hui complète, n'offre plus d'opportunités d'installations. Celles de Vitré Communauté sont également quasi saturées. Or la dynamique d'installation d'entreprises sur notre secteur se poursuit, et par voie de conséquence, celle du logement également.

Nous avons pourtant une belle façade sur la voie expresse, un atout majeur, que nos prédécesseurs avaient bien cerné. Aux Branchettes,

une offre reste mais curieusement peu mise en valeur ! Pourquoi ne pas optimiser les terrains délaissés ou moins enclins à une installation et les destiner à l'économie verte (production d'énergie) ?

Le schéma du développement économique est à repenser et à réactualiser. C'est le travail que va mener la commission développement économique communautaire, à laquelle nous prendrons part, dans l'intérêt collégial. Quelques points à prendre en considération, au-delà du triptyque cité plus haut, c'est par exemple la densification des zones d'activités (coefficient surface bâti / surface terrain), au même titre que celle appliqué à l'habitat.

Bref un « chantier » d'équilibriste va nous préoccuper ces prochains mois pour dessiner l'avenir de notre bassin de vie.

*Christophe Dodard, Laetitia Bouvier*